Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213503113-20260428-2026_44-DE

Saint Séglin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 AVRIL 2026

- - - - - - - - - -

L'an deux mille-vingt-six, le 28 avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 24 avril 2026), s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur DANIEL Jean-François, Maire

Etaient présents : DANIEL Jean-François, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, MOTEL Jean Yves, BONTEMPS Jean-Louis, HERVÉ Gérard, AUDRAN André, BOUCHET Sandrine, RICHARD Sandrine, ROCHER Angélique, LELIEVRE Fabien, GUÉNO Ophélie

Absents :
Excusés : LECLERC Didier (Pouvoir à DANIEL Jean-François), MORICEAU Myriam (Pouvoir à GÉMIN Sébastien), LECLAIRE Audrey (Pouvoir à ROCHER Angélique)

Secrétaire de séance : GORY Sandrine

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Délibération 2026-44

CONVENTION DISPOSIIF ARGENT DE POCHE 2026

Le dispositif « Argent de poche » permet aux jeunes mineurs de 16 ans et 17 ans d'acquérir une première expérience professionnelle.

En échange de travaux d'intérêt collectif dans une commune, ils sont rémunérés sur la base du Smic horaire pour effectuer 1 chantier (3 missions de 4 heures). Ils sont employés comme vacataires et deviennent agents communaux le temps des missions.

Vallons de Haute Bretagne communauté rembourse les communes participantes conformément au nombre de contrats conclus et dans la limite maximum prévue ci-dessus par commune.

Elles assurent la gestion administrative des contrats et de la paie, ainsi que la rémunération règlementaire.

Le montant remboursé aux communes sera un forfait fixe maximum, qui ne pourra pas dépasser les dépenses engagées par la commune. Le coût estimatif total chargé remboursé par VHBC pour 12h, sur la base du SMIC en vigueur au 01/01/2026, est de 202.92 € brut.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213503113-20260428-2026_44-DE

Communes	Nombre de contrats à pourvoir en 2026
Baulon	4
Bourg des Comptes	7
Bovel	1
Comblessac	1
Goven	8
Guichen	15
Guignen	8
Guipry-Messac	12
La Chapelle Bouëxic	3
Lassy	4
Les Brûlais	1
Lohéac	1
Loutehel	1
Mernel	3
Saint-Malo de Phily	2
Saint-Séglin	1
Saint-Senoux	4
Val d'Anast	8
Total	**84**

Il est rappelé au Conseil municipal que trois conditions doivent être réunies :

- ✓ le recrutement effectué doit l'être pour exécuter un acte déterminé,
- ✓ le recrutement est discontinu dans le temps et répond à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- ✓ la rémunération est attachée à l'acte.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'AUTORISER** le maire à signer avec VHBC la convention de mise en place du Dispositif Agent de poche 2026 et à réaliser les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Voix pour	15
Voix contre	0
Abstentions	0

Date : 29 AVR. 2026

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
Jean-François DANIEL

Mairie 4, rue de l'Eglise 35330 SAINT-SÉGLIN
Téléphone : 02 99 34 93 78 Courriel : mairie@ saint-seglin.fr